

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 23 (1996)
Heft: 2

Rubrik: SSE-Info

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Session de printemps du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) à Brunnen

Débat animé sur la constitution fédérale

Le statut de nos compatriotes à l'étranger dans la constitution fédérale a été le point essentiel traité lors de la session de printemps du Conseil des Suisses de l'étranger à Brunnen. Ce lieu a été choisi en raison de l'inauguration, sur la Place des Suisses de l'étranger, de la plaque des donateurs.

Les Suisses de l'étranger s'intéressent eux aussi à la réforme de la constitution fédérale. Le projet de réforme a été présenté l'année passée dans la «Revue Suisse»; en outre, les lecteurs de celle-ci ont été rendus attentifs au fait qu'ils pouvaient participer au débat populaire.

Parallèlement à cela, l'Organisation des Suisses de l'étranger a lancé auprès des sociétés et institutions suisses une consultation sur les

articles de la constitution qui concernent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Le Conseil des Suisses de l'étranger a maintenant élaboré à l'intention des autorités une prise de position, qui porte notamment sur l'article 43, qui était jusqu'ici l'article 45bis.

Le Conseil propose que l'engagement de la Confédération à l'égard des Suisses de l'étranger soit défini d'une manière plus contrai-

Lors de la session du CSE, l'Organisation des Suisses de l'étranger a reçu un tableau provenant de l'action «Le Parlement suisse - ses formes et ses couleurs». En 1991, lors du 700e anniversaire de la Confédération, un grand tableau de 8,4 m de côté est né, avec la collaboration des membres du Parlement. Les 700 fragments de cette toile sont aujourd'hui mis en vente. Le bénéfice sera versé au Fonds suisse pour le paysage. Renseignements et commandes auprès de Peter Wildhaber, Gehrenholz A3, CH-8055 Zurich, tél. et fax +41 1 463 33 68.

gnante et que le soutien apporté aux institutions qui servent la Cinquième Suisse reste, à l'avenir également, fixé dans la constitution.

La question d'une éventuelle représentation des Suisses de l'étranger au Parlement a fait l'objet d'une longue discussion. La Conseil a décidé de ne pas élaborer, dans le cadre de la réforme de la constitution, un projet rédigé de toutes pièces, mais de soumettre cette question aux autorités compétentes sous une forme générale. Il a été relevé en même temps que le Conseil même défend depuis longtemps et avec succès les intérêts de la Cinquième Suisse.

Le Conseil a en outre été informé de l'avancement des discussions avec les autorités fédérales au sujet d'une éventuelle réforme de l'AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger. Il a rappelé avec fermeté qu'il fallait maintenir la possibilité générale de s'assurer auprès de l'AVS suisse.

En outre, le Conseil a fait le bilan des premières élections fédérales auxquelles les citoyens à l'étranger ont pu participer en votant par correspondance et a adopté une série de requêtes visant à résoudre certains problèmes pratiques qui se posent lors de l'exercice des droits politiques.

Le Conseil a admis un nouveau groupement à l'étranger, le Club suisse de Telemark (Norvège). ■

RL

AJAS

Vous avez des questions au sujet de la formation en Suisse? AJAS, l'Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suisses et Suisses de l'étranger, peut vous aider. Le rapport annuel 1995 renseigne en détail sur les activités d'AJAS. Vous pouvez le commander à AJAS, Alpenstrasse 26 CH-3000 Berne 16

Une borne témoin sur la Place des Suisses de l'étranger

La Place des Suisses de l'étranger est enrichie d'une stèle symbolique. Un bloc de granit a été dévoilé en présence de nombreuses personnalités. Des plaques fixées sur celui-ci renseignent sur la signification et le but ainsi que sur la genèse et les donateurs de la place.

Le professeur Walther Hofer, président du Conseil de fondation, a rappelé le rôle important que la Place des Suisses de l'étranger a joué lors du 700e anniversaire de la Confédération; c'est en effet là que, le 1^{er} août 1991, on a pu assister à l'un des moments forts de ces festivités, lorsque le Conseil des Suisses de l'étranger et plusieurs centaines de nos

compatriotes venus du monde entier ont reçu le Conseil fédéral «in corpore».

Cette place – en tant que tronçon de la Voie Suisse – reçoit depuis lors chaque année la visite de nombreux randonneurs venant de Suisse et de l'étranger. En 1998 également, elle doit servir de plateforme pour certaines manifestations importantes organisées à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Etat fédéral.



Place des Suisses de l'étranger: la plaque des donateurs.
(Photo: SSE)

Madame Antonella Bettata, membre du Conseil des Suisses de l'étranger, a souligné la signification de cette place pour les jeunes Suisses de l'étranger. Enfin, Jean-Jacques Cevey, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger, a mis en évidence la double signification de cette place: elle est le symbole de l'attachement à la Suisse de nos compatriotes à l'étranger et rappelle en

même temps à ceux qui sont restés au pays la contribution importante que la Cinquième Suisse apporte à notre pays à différents points de vue.

RL ■

Camps d'été 1996

Sun and Fun

Les camps d'été poly-sportifs du service des jeunes du SSE auront de nouveau lieu à Tenero/TI, du 21 juillet au 3 août et du 4 au 17 août 1996. Renseignements et inscription auprès du Service des jeunes du SSE Alpenstrasse 26 CH-3000 Berne 16